



## Sans contrat de professionnalisation sans salaire

Par **Anna34**, le **06/02/2016** à **06:17**

Bonsoir,

Je suis en alternance depuis le 23 novembre 2015 en BTS Assistante de manager 1ere année. Mon patron m'a embaucher grâce au bon coin, j'ai commencé le 25 novembre il est consultant indépendant pour stellium dans le patrimoine.

Il n'a pas de locaux il travaille dans son appartement, au début quand je lui parler de signer mon contrat pro il me remballer il me disai après ou plus tard il y'a quelques temps je lui est dit que je voulais signé mon contrat pro il m'a sorti un contrat sous word en titre CDD. Je lui est donné tous les papiers qu'il fallait pour être payer mon RIB ma carte d'identité, attestation de domicile.

Le 21 décembre 2015 il m'a dit que je serais payer entre le 31 et le 5 janvier à ce jour je n'ai toujours rien reçu.

J'en ai parlé à mon centre de formation que je n'avais ni contrat ni été payé, ils l'appellent tout les jours mais rien ne change.

Mon patron m'a dit que si je voulais être payé devait ramener des clients c'était une obligation sinon je ne toucherait pas un centime. Il me dit aussi qu'il ne peut pas me payer car c'est la crise.

Je ne sais plus quoi faire, je n'ai pas envie d'aller au prud'hommes car je ne suis pas déclaré, il essaye de gagner du temps.

Si quelqu'un a une solution svp, cela dure depuis 2 mois et demi.

Merci.